

Le Mans, le 11 juillet 2017

L'inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Services  
de l'Education Nationale

à

Monsieur le Maire  
Mairie de BEAUMONT-SUR-SARTHE  
Place de la Libération

72170 BEAUMONT-SUR-SARTHE

DESCO 1  
Bureau des écoles

**Objet : Dérogation à l'organisation des temps scolaires – rentrée 2017**

Dossier suivi par :

Patricia BONTEMPS  
Tél : 02.43.61.58.23

bde72@ac-nantes.fr

19 boulevard Paixhans  
CS 50042  
72071 LE MANS Cedex 9

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait parvenir une demande de dérogation à l'organisation des temps scolaires pour la rentrée 2017 pour l'école de votre commune.

Compte-tenu de l'avis du conseil d'école et conformément à l'article D 521-11 du Code de l'Éducation et au décret 2017-1108 du 27 juin 2017, je vous confirme l'organisation suivante à la rentrée 2017 :

Ecole			Horaires lundi – mardi – jeudi - vendredi			
UAI	Type	Nom	matin		après-midi	
0720542Y	école primaire publique		8h50	11h50	13h15	16h15

Compte-tenu des fortes contraintes des transports scolaires et afin de conserver l'organisation actuelle des rotations de cars le soir, je vous accorde une dérogation exceptionnelle pour une pause méridienne de 1h25 au lieu de 1h30 minimum et donc une fin de classe à 16h15 au lieu de 16h20 demandé.

Cette décision sera présentée au Conseil Départemental de l'Education Nationale du 12 juillet 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma parfaite considération.

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Services  
de l'Education Nationale



Jean-Marc MILVILLE